

CPP-News 2 / 2008

Dans cette édition des CPP-NEWS, nous avons le plaisir de vous informer sur la comptabilité d'exercice 2007, la composition du Conseil de fondation, le règlement CPP 2008, la nouvelle mouture du règlement de placements et sur l'offre Helsana.

Rapport annuel 2007

Comme les années précédentes, la comptabilité d'exercice 2007 a été établie selon les directives SWISS GAAP FER26.

A partir du second semestre de l'année 2007, les placements ont été dominés par la crise hypothécaire aux Etats-Unis. L'influence de cette crise a malheureusement laissé des traces dans la fortune de placement de la CPP. La valeur comptable de la fortune placée a subi au 31 décembre 2007 un revirement à la baisse. Cette tendance a eu des répercussions négatives sur le résultat des comptes annuels et le taux de couverture.

Vous trouverez ci-après, comme de coutume, un bref aperçu de la comptabilité annuelle 2007. Les montants sont indiqués en milliers de francs suisses.

<i>Actif au 31 décembre 2007 avec l'année précédente</i>	31.12.2007	31.12.2006
Liquidité et créances	2'507	2'260
Compte de régularisation actif	304	259
Obligations	28'899	28'591
Hypothèques	1'730	1'730
Actions	23'683	23'481
Placements alternatifs	1'951	0
Immobiliers	16'004	15'092
Total de l'actif	75'078	71'413

<i>Passif au 31 décembre 2007 avec l'année précédente</i>	31.12.2007	31.12.2006
Dettes	4'758	4'109
Comptes passifs de régularisation	18	18
Réserves sur cotisations employeur	58	51
Provisions non techniques	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	67'553	63'624
Réserves de fluctuation des valeurs	2'691	3'611
Fonds libres	0	0
Total du passif	75'078	71'413

La comptabilité d'exercice selon SWISS GAAP FER26 comprend une partie assurance, une partie fortune et une partie dépenses d'administration.

<i>Partie assurance 2007 avec année précédente</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Cotisations ordinaires, rachats, apports SiFo	5'381	5'362
Prestations d'entrées	1'201	878
Prestations réglementaires	-1'176	-878
Prestations de sortie	-3'029	-2'685
Constitution de capitaux de prévoyance et prov. tech.	-3'918	-4'481
Dépenses d'assurance (Assurance Stop-Loss)	-124	-128
Résultat net de la partie assurance	-1'665	-1932

<i>Partie fortune 2007 avec année précédente</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Performance des titres	0.54%	8.70%
Rendement net des immeubles (placements directs)	6.00%	5.50%
Rendement net du placement de fortune	972	5'055
Performance de la fortune globale	1.33%	7.46%

<i>Dépense d'administration 2007 / année précédente</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Dépenses de personnel et charges sociales	121,0	122,0
Indemnisation du Conseil de fondation	14,0	21,9
Formation continue du Conseil de fondation	4,6	8,0
Location, infrastructure, informatique	56,3	38,3
Révision, expert, conseil	40,4	63,3
Imprimés, abos, fournitures de bureau, traduction, etc.	35,6	21,7
Dépenses d'administration	271,9	275,2

Les coûts informatiques s'avèrent plus onéreux par rapport à 2006, du fait des adaptations exigées pour le logiciel, suite au règlement 2008. Les dépenses liées aux imprimés et aux traductions sont plus élevées que l'année précédente, car le Conseil de fondation a décidé d'établir un nouveau *classeur employeur*.

Les frais purement administratifs se montent, pour un nombre d'assurés actifs de 1012 et 116 rentiers, à Fr. 241.05 par personne. Les frais d'administration de la fortune ne sont pas compris dans ce montant.

Résultat annuel avant la constitution des réserves de fluctuation des valeurs	-920	2'856
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation des valeurs	-920	2'856
Excédent de recettes et de dépenses	0	0

<i>Réserves fluctuation des valeurs 2007 / année précéd.</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Etat des réserves de fluctuation des valeurs au 1.1.	3'611	755
Dissolution / const. des réserves fluctuation valeurs	-920	2'856
Etat des réserves de fluctuation des valeurs au 31.12.	2'691	3'611
Déficit de réserves	-9'008	-7'382
Valeur cible	11'699	10'993

Comme la valeur cible des réserves de fluctuation des valeurs n'est pas encore atteinte, la CPP dispose d'une capacité de risque limitée.

Un gain éventuel sera toujours attribué à cette position jusqu'à constitution de réserves suffisantes pour la fluctuation des valeurs. Ce n'est qu'après coup que des fonds pourront être libérés pour l'amélioration des prestations, bonus, etc.

Au 31 décembre 2007, nous dénombrons 343 employeurs (contre 351 l'année précédente) qui ont confié la gestion de la prévoyance professionnelle de leurs employés à la CPP. Cela fait que nous avons à cette date 1012 assurés actifs (contre 1013 à fin 2006). Durant cette période, l'âge moyen des assurés actifs a passé de 36,9 à 37,3 ans. Au 31 décembre 2007, nous enregistrons 116 personnes bénéficiaires d'une rente, contre 113 l'année précédente.

Vous trouverez d'autres informations sur la stratégie actuelle de placements sous *Nouvelle mouture du règlement de placements 2008*. Le nom des membres du Conseil de fondation est indiqué sous *Composition du Conseil de fondation*.

Ceux qui souhaitent obtenir un exemplaire détaillé de la comptabilité d'exercice ou du rapport du président, sont priés de s'annoncer au secrétariat, nous répondrons volontiers à leur demande.

Composition du Conseil de fondation

Peter Steinmann, Berne, (représentant des employeurs) a donné sa démission en automne 2007 pour le 30 juin 2008. Guido Röthlisberger, Coldrerio / TI lui succédera au Conseil de fondation. La fonction de Président de la Commission de placements sera assumée à partir du 1^{er} juillet 2008 par Rudolf Bachmann, Olten.

La composition du Conseil de fondation pour l'année 2008 se présente comme suit:

Représentants des employés:

Germann Albert, Zurich	Unia	Président	044 295 15 25
Lüthi Franz, Olten	ASOR		062 212 70 45
Perreten Rudolf, Hendschiken	ASOR		062 891 84 85
Zimmerli Thomas, Aarau	Unia		062 834 82 30

Représentants patronaux:

Bachmann Rudolf	ASMR	Vice-président et dès le 01.07. Président Commission placem.	062 296 70 67
Kuster Martin, Küssnacht a.R.	ASMR	Responsable immobilier	041 850 60 01
Obrist André, Neuchâtel	ASMR		032 724 52 69
Röthlisberger Guido, Coldrerio	ASMR	dès le 01.07.2008	091 646 60 25
Steinmann Peter, Berne	ASMR	Jusqu'au 30.6.08 Prés. Co.pla.	031 301 59 37

Règlement CPP 2008

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que l'autorité de surveillance (Office fédéral des assurances sociales / OFAS) a approuvé le règlement 2008, avec tous ses avenants. Ainsi, le règlement 2008 a franchi le dernier obstacle.

Nouvelle mouture du Règlement de placements 2008

Dans ses deux dernières séances, le Conseil de fondation a dû se pencher avec une grande attention sur le règlement de placements 2006 pour le remanier. En effet, l'autorité de surveillance a exigé quelques adaptations en rapport avec la loyauté dans la gestion de fortune et les modalités à adopter en cas de rétrocessions. Grâce au précieux soutien de l'expert en prévoyance professionnelle (Pascal Renaud), la nouvelle version du règlement de placements a pu être adoptée le 20 mai 2008.

Pour les employeurs: Le règlement de placements 2008 est joint à cette lettre. Nous vous prions de remplacer le règlement de placement 2005 dans votre classeur CPP vert par la version ci-jointe.

Pour les assurés: Ceux qui souhaitent obtenir un exemplaire de ce règlement sont priés de s'adresser au secrétariat. Nous répondrons volontiers à votre demande.

A cette même séance, le Conseil de fondation a adapté la stratégie de placements aux nouvelles circonstances. Dès lors, la **stratégie de placements actuelle** de la CPP se présente comme suit:

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes
Liquidité	2 %	0 – 5 %
Hypothèques	3 %	0 – 5 %
Obligations suisses	30 %	25 – 35 %
Obligations étrangères	12 %	5 – 15 %
Immobilier	23 %	20 – 25 %
Actions suisses	14 %	10 – 20 %
Actions étrangères	13 %	10 – 20 %
Instruments financiers dérivés	0 %	Au sein de la fourchette de la catégorie de placement cor.
Placements alternatifs	3 %	
Total	100%	

En raison de la stratégie de placements ci-devant, le Conseil de fondation fixe les valeurs cibles suivantes pour les réserves de fluctuation des valeurs:

10% sur les placements en obligations

25% sur les placements en actions, dérivés et placements alternatifs

15% sur les placements immobiliers

10% sur les crédits hypothécaires

Helsana – Avantages dans l'assurance maladie (caisse-maladie)

Bénéficiez, grâce au contrat collectif de l'ASMR, des offres intéressantes d'Helsana dans le domaine de l'assurance maladie (caisse-maladie). Ces offres s'adressent tant aux employeurs (maîtres ramoneurs) qu'aux employés!

Vous trouverez de plus amples renseignements dans le dépliant ci-joint et la lettre de l'ASMR.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions, nous sommes là pour vous!